

Bénévolat des auteurs : l'État exemplaire ?

Nicolas Gary - 25.04.2020 | Edition - Economie - auteurs rémunération Etat - Etat exemplaires revenus

L'enveloppe d'un million d'euros de l'État à destination des auteurs du livre a permis la dotation de la Société des Gens de Lettres, à qui le Centre National du Livre a délégué la distribution des aides aux auteurs. Déjà, de nombreux problèmes et dysfonctionnements ont été pointés, autant par des organisations professionnelles que par les auteurs eux-mêmes.

 **Société des Gens de Lettres** @SGDLAuteurs · Apr 21, 2020 

[Aide urgence CNL-SGDL]
Vous êtes #auteur, vous avez subi une perte de revenus en mars et avril, déposez votre demande d'aide :
aideurgence.sgdl.org

Un pas à pas est disponible pour vous accompagner à renseigner le formulaire ! bit.ly/2XUiuHG

Aide d'urgence
exceptionnelle
aux auteurs



 **Judith**
@truchementeuse

Je suis déçue de ne pas avoir reçu de réponse à un mail envoyé à l'adresse spécifique pour une question dont la réponse n'apparaît nulle part, et alors que mon mail comporte des précisions importantes au dossier de demande que j'ai rempli. Ce silence radio est très inquiétant

5:22 PM - Apr 22, 2020 

 **Nicolas Ancion**
@nicolasancion 

Replying to @SGDLAuteurs and 8 others

En tant qu'auteur de l'écrit, j'aimerais beaucoup savoir combien d'auteurs ont réussi à introduire un dossier qui rentre dans les clous. Ou combien de dossiers simplement. merci pour votre réponse. Je rame pour calculer les recettes là où je déclare des revenus...

4:19 PM - Apr 13, 2020 

 **Société des Gens de Lettres** @SGDLAuteurs · Apr 21, 2020 

Replying to @StephanieHochet
Il n'y a pas d'auteurs prioritaires mais des critères d'éligibilité disponibles sur notre site : sgdl.org/sgdl-accueil/...

 **Stéphanie Hochet**
@StephanieHochet

Sortir son livre en plein confinement ne semble pas faire partie de vos critères 😞

3 7:11 PM - Apr 21, 2020 

 [See Stéphanie Hochet's other Tweets](#) 



La commission de la Société des Gens de Lettres a commencé son travail, mais reste un problème de taille. Cette commission interne supposée être garante de la transparence et de la sélection des dossiers des auteurs [repose sur le... bénévolat des auteurs](#).

La Ligue des auteurs professionnels indiquait dans un communiqué ne pas pouvoir y participer. « *Le Centre National du livre a proposé à la Ligue des auteurs professionnels de rejoindre une commission interne à la Société des Gens de Lettres, pour évaluer l'éligibilité des dossiers. Ce travail étant bénévole, et nos membres étant eux-mêmes des auteurs et autrices précaires, ils ne peuvent en plus travailler gratuitement pour ce dispositif social qui devrait incomber à l'État. Cela questionne de façon générale la façon dont le bénévolat est systématiquement demandé aux artistes auteurs, par l'État lui-même, supposé être exemplaire.* »



Bobo ? Steinchen CC 0

De son côté, La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse allait faire prendre part ses salariées à la commission des dossiers, en fonction du temps disponible.

En revanche, du côté du Centre national des arts plastiques, dont les aides sont aussi accessibles aux dessinateurs et dessinateurs qui travaillent très souvent dans plusieurs secteurs culturels, le temps du bénévolat est terminé. Dans une interview dans [Le Journal des Arts](#), Béatrice Salmon, la directrice, vient d'annoncer que les artistes auteurs membres des commissions du CNAP seraient rémunérés 500 euros par jour de présence et 800 euros pour deux jours.

Cette dernière explique : « *Il faut bien comprendre que le travail en commission ne se limite pas à assister à la commission, il y a une importante phase de préparation. Les bénéficiaires en sont les artistes et auteurs présents au titre des personnalités qualifiées; cela représente environ une trentaine de personnes. Les membres de droit sont salariés, donc rémunérés, et cela rentre dans leurs missions.* »

Or, qu'un artiste, qu'un auteur s'implique dans une commission, signifie qu'il n'est pas chez lui, à travailler. « *Cette mesure sera pérennisée au Cnap. Cela rejoint la problématique plus générale de la rémunération des artistes et auteurs dans le domaine des arts visuels, dossier dont s'est saisie la Direction générale de la création (ministère de la Culture) depuis plusieurs mois. Dans cette continuité, le Cnap s'engage dans une réécriture des contrats de prêts pour demander aux emprunteurs de respecter ce droit* », poursuivait Béatrice Salmon.

Alors que le rapport Racine préconisait une exemplarité de l'État, le résultat semble loin d'être au rendez-vous. De même, chaque Centre National semble appliquer sa propre grille de rémunération et ses propres décisions... de quoi s'y perdre. La question demeure : qui pilote la politique à l'égard des artistes auteurs au ministère de la Culture ?

Si Franck Riester avait promis dans ses annonces la nomination d'un véritable expert artiste auteur dans son cabinet, aucun nom n'a été dévoilé.